

Plan Local d'Urbanisme

ESMANS

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 28 janvier 2004	prescrite le : 27 avril 2015
arrêtée le : 18 juillet 2007	arrêtée le : 22 juillet 2019
approuvée le : 27 février 2008	annulée le : 21 octobre 2020
modifiée le : 17 juin 2011 28 mars 2013	modifiée les :
révision allégée le : 14 octobre 2015	révision allégée le :
modification simplifiée le : 22 juin 2016	mise à jour le :

PIECE N° 3.1

-
PLAN DE
ZONAGE
COMMUNE
(échelle 1/6.000)

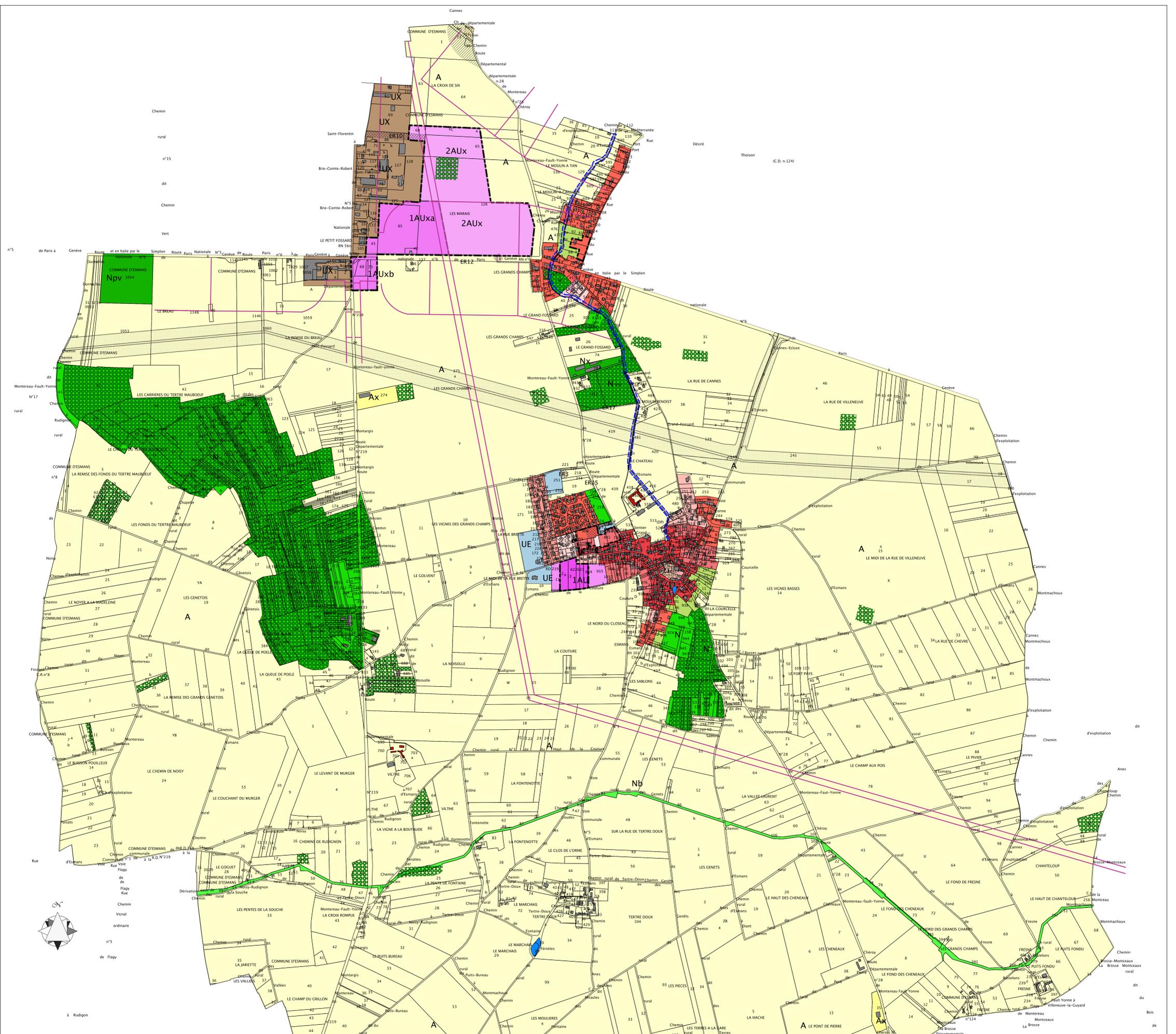
agence d'aménagement et d'urbanisme



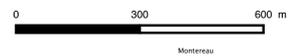
1641 entreprises, rue Marchévert 77250 ECUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :
21 octobre 2020





- Légende**
- Servitude Gaz
 - PRESCRIPTION_SURF**
 - emplacement réservé
 - espace boisé classé
 - élément de paysage à protéger loi Paysage
 - bâtiments changements de destination
 - mare protégée
 - bande de protection des lisières
 - Cours d'eau protégés
 - secteur avec limitation de constructibilité pour raisons de nuisances ou de risques (zone 1)
 - secteur avec limitation de constructibilité pour raisons de nuisances ou de risques (zone 2)
 - secteur avec limitation de constructibilité pour raisons de nuisances ou de risques (zone de surpression)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Zone urbaine complète 2**
 - UA centre ancien dense
 - UA b fonds de parcelles bâties de densité plus faible
 - UA c secteur comportant des règles spécifiques
 - UA d centre ancien densifiable
 - UA j fonds de jardins à protéger
 - UA ba habitations diffuses et lotissement la Porte des Ormes
 - UA bb lotissement des Grands Champs
 - UA bc secteurs comportant des prescriptions architecturales particulières
 - UA bd secteurs comportant des modalités particulières d'accès
 - UA bj fonds de jardins à protéger
 - UE équipements collectifs
 - UX zones d'activités
 - 1AU urbanisation future
 - 2AU urbanisation future différée
 - 1AUxa urbanisation future à vocation d'activités
 - 1AUxb urbanisation future à vocation d'activités
 - 2AUx urbanisation future activités différée
 - A terres agricoles
 - Ax entreprises localisées dans la zone agricole
 - N zone naturelle protégée
 - Nb emprise de l'aqueduc de la Vanne
 - Nh habitat dispersé
 - Nx entreprises localisées dans la zone naturelle
 - Npv zone naturelle centrale photo-voltaïque



N°	Bénéficiaire	Superficie en m2	Destination
ER1	Commune	2661	Equipements collectifs scolaires, péri-scolaires, sportifs et de loisirs
ER3	Commune	911	Aire de stationnement du cimetière
ER4	Commune	740	Voie de désenclavement
ER6	Commune	139	Élargissement de voirie
ER7	Commune	364	Élargissement de voirie
ER8	Commune	500	Création de voirie
ER9	Commune	445	Élargissement de voirie
ER10	Commune	8222	Création de voirie
ER12	Commune	4351	Création d'une liaison douce côté nord de la RD 606
ER13	Commune	932	Equipements collectifs scolaires, péri-scolaires, sportifs et de loisirs
ER15	Commune	305	Création d'une liaison douce
ER16	Commune	1130	Création d'une liaison douce
ER17	Commune	1040	Création d'une liaison douce

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

ESMANS

ELABORATION prescrite le : 28 janvier 2004 arrêtée le : 18 juillet 2007 approuvée le : 27 février 2008 modifiée le : 17 juin 2011 28 mars 2013 révision allégée le : 14 octobre 2015 modification simplifiée le : 22 juin 2016	1ère REVISION prescrite le : 27 avril 2015 arrêtée le : 22 juillet 2019 approuvée le : 21 octobre 2020 modifiée les : révision allégée le : mise à jour le :	PIECE N° 3.1 PLAN DE ZONAGE COMMUNE (échelle 1/6.000) VU pour être annexé à la délibération du : 21 octobre 2020
--	---	---

